



CONFÉRENCE

LE PLURALISME JURIDIQUE EN INDONÉSIE ET À SINGAPOUR : LEÇONS DE TOLÉRANCE ?

11 décembre 2025
Auditorium - centre 87NDC

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Conférence du [master Justice, procès, procédure spécialité Communication et sociologie du droit et de la justice](#), avec le partenariat du [Laboratoire de sociologie juridique](#)

« **Le pluralisme juridique en Indonésie et à Singapour : leçons de tolérance ?** », conférence animée par Gary Bell, Professeur à l'Université Nationale de Singapour

L'Occident laisse très peu de place au pluralisme juridique mais la situation est très différente dans de grandes parties de l'Asie et de l'Afrique.

L'Indonésie, le quatrième plus grand pays au monde en termes de population et le plus grand pays à majorité musulmane, a mis en place un pluralisme juridique qui, dans certains domaines, applique différents droits à différentes parties de sa population – le droit islamique de la famille aux musulmans et le droit civil ou coutumier aux autres. L'Islam a d'ailleurs toujours reconnu le pluralisme juridique.

Singapour, petite cité-nation, est reconnue comme extrêmement moderne et progressiste. Les musulmans, principalement Malais, ne représentent que 15.6% de sa population. Et pourtant, Singapour applique, elle aussi, le droit islamique de la famille



aux musulmans, et le droit civil (de common law) aux non-musulmans. Singapour prouve qu'un pays peut se développer économiquement et être très moderne tout en maintenant la diversité juridique et en appliquant une partie du droit islamique aux musulmans.

La conférence expliquera comment le pluralisme juridique fonctionne dans ces deux pays. Il appartient bien sûr à chaque pays de déterminer son droit mais le propre du droit comparé est de permettre de voir comment les choses peuvent être faites ailleurs autrement.

Le professeur Gary F Bell, est agrégé à la faculté de droit de la National University of Singapore où il enseigne le droit comparé, le droit indonésien et le droit de l'arbitrage. Il est Secrétaire-général de l'Académie internationale de droit comparé. Il a fondé et dirigé l'Asian Law Institute (ALI), un regroupement de plus de 100 facultés de droit asiatiques qui publie l'Asian Journal of Comparative Law (AsJCL). À NUS, il a créé le LL.M. en études juridiques asiatiques et le LL.M. en arbitrage international. Il est membre du comité de rédaction de l'American Journal of Comparative Law et du comité de rédaction de l'Indonesian Law Review. Il a enseigné comme professeur invité dans plusieurs universités, notamment à l'Université de Tokyo, à l'Université de Hong Kong, à l'Université d'Indonésie, à l'Université Paris-Panthéon-Assas et à l'Université McGill. Il exerce également la profession d'arbitre commercial international.

Accès libre sur inscription préalable auprès de M. Thomain Villain : [s'inscrire](#)